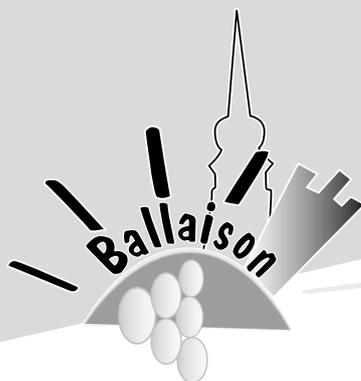


COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 17
OCTOBRE ET NOVEMBRE 2020



Séance du Conseil Municipal du mardi 6 octobre 2020

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 1^{er} octobre 2020.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme RAPIN Christiane, M. THEVENOT Gérald,
M. CARTILLIER Antoine, Mme BERTHOLON Stéphanie,
Mme ROSSET Sandra, Mme LOUBET Chantal,
M. UGO Alexandre, Mme GREGOIRE Corinne
et M. LAGALISSE Clément.

ABSENTS : -

EXCUSÉS : -

POUVOIRS : -

A été élu(e) secrétaire : M. THEVENOT Gérald.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2020 adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Décision du maire n°08/2020 - Marchés Publics
Avenant aux marchés à bons de commande relatif
à la fourniture de repas en liaison chaude
et à la fourniture de goûters
pour le restaurant scolaire de la commune.**

Le marché de fourniture de repas et goûters au restaurant scolaire a démarré le 1er septembre 2020.

Le présent avenant a pour but d'inclure dans le marché la fourniture de repas et goûters à l'accueil extra-scolaire "le Pérès'cool" les mercredis (en périodes scolaires) et pendant les vacances scolaires, aux conditions suivantes :

Lieu de livraison : Centre Pérès'cool - 25 chemin de l'église - 74140 Ballaison

Prestations : déjeuners livrés en liaison chaude (mêmes exigences que les repas scolaires) et goûters.

Prix unitaires (révisibles annuellement au 1^{er} septembre) :

- Déjeuner 4,15 € HT 4,38 € TTC

- Goûter 0,70 € HT 0,74 € TTC

- TVA en vigueur : 5,5 %

Cet avenant ne modifie pas les autres conditions du marché. Les prix ci-dessus ne concernent que les activités périscolaires.

Décision du maire n°09/2020 - Marchés Publics

Mission de maîtrise d'œuvre

"Aménagement et sécurisation de la RD20 - Route des Voirons".

Afin de définir précisément le coût des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD20 - Route des Voirons, le bureau d'études Canel Ingénierie Infrastructure (C2i) est retenu pour une mission de

maîtrise d'œuvre comme suit :

- Tranche ferme : PRO - 9.600 € HT

- Tranche optionnelle 1 : montage du DCE général en tranches pour consultation unique : DCE - 3.150 € HT

- Tranche optionnelle 2 : suivi des travaux de réalisation des écluses-cheminements : VISA/DET/AOR - 7.030 € HT

- Tranche optionnelle 3 : suivi des travaux de réfection RD20 pleine largeur voirie : VISA/DET/AOR - 3.200 € HT

**Décision du maire n°10/2020 - Marchés Publics
Mise en sécurité des bâtiments communaux.**

Dans le cadre du Bonus Relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune peut bénéficier d'une subvention de 50 % sur le montant des investissements.

Aussi, les marchés ont été attribués de la façon suivante :

- Mise en sécurité des bâtiments communaux (Mairie, Pérès'cool et salle des Fêtes) avec fourniture et pose de nouvelles serrures électroniques. Sécurisation du local de vidéosurveillance en mairie à l'entreprise SDP - Thonon-les-Bains (74200) pour 30.072,79 € HT.

- Ventilation du local de vidéosurveillance en mairie à l'entreprise Univéo - Eybens (38320) pour 4.700 € HT.

- Fourniture et pose d'alarme radio à la mairie et la Pérès'cool à l'entreprise Point Fort Fichet - Annemasse (74100) pour un montant de 11.420 € HT.

- Portillon et clôture extérieure pour évacuation de l'école maternelle à l'entreprise Pro Léman Services - Loisin (74140) pour un montant de 1.060 € HT.

FINANCES

Délibération 1-06/10/2020 : FINANCES

Budget Principal - Décision modificative N°3-2020.

Afin de pouvoir assurer la continuité de l'exercice budgétaire 2020, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1200,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1200,00 €	0,00 €	1200,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1200,00 €	0,00 €	1200,00 €
Total Général		1200,00 €		1200,00 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire,

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,

- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Délibération 2-06/10/2020 : FINANCES

Régularisation des charges locatives 2019 et actualisation des charges mensuelles au 1^{er} novembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les provisions pour charges locatives payées mensuellement par les locataires concernent le fioul, l'eau et les ordures ménagères. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Appartement salle des fêtes T3 – impasse de Thénieres : 90 €/mois.
- Appartement JURA T4 Duplex – 5, route du Lac : 135 €/mois.
- Appartement SALEVE T3 – 3, route du Lac : 85 €/mois.
- Appartement VOIRON T4 – 3, route du Lac : 95 €/mois.
- Maison d'habitation - 46, chemin de Senoche : 150 €/mois.

Soit une provision de charges locatives de 555 €/mois et 6660 €/an. Le total général des charges locatives appliquées à ce jour est inférieur à ce que doivent les locataires à la commune.

Il convient donc de régulariser le montant des charges locatives pour l'année 2019 et demander le versement des soldes aux différents locataires comme suit :

- Appartement Salle des fêtes T3 – impasse de Thénieres : 726,44 €.
- Appartement JURA T4 Duplex – 5, route du Lac : 423,99 €.
- Appartement VOIRON T4 – 3, route du Lac : 150,38 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la régularisation des charges locatives telle qu'énoncée précédemment,
- DEMANDE le versement des soldes aux différents locataires comme énoncés précédemment,
- DÉCIDE de fixer le montant des charges locatives à compter du 1^{er} novembre 2020 comme suit :
 - Appartement Salle des fêtes T3 – impasse de Thénieres : 120 €/mois.
 - Appartement JURA T4 Duplex – 5, route du Lac : 160 €/mois.
 - Appartement SALEVE T3 – 3, route du Lac : 85 €/mois.
 - Appartement VOIRON T4 – 3, route du Lac : 110 €/mois.
 - Maison d'habitation – 46, chemin de Senoche : 180 €/mois.

Délibération 3-06/10/2020 : FINANCES

Mise en sécurité des bâtiments communaux : demande de subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance

Cette aide s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20.000 habitants. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...). Il est donc proposé de présenter le projet "Mise en sécurité des bâtiments communaux" dont le coût estimatif est de 52.375,18 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le projet qui lui est présenté,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance pour la mise en sécurité des bâtiments communaux,
- ARRETE le plan de financement comme suit :
 - Subvention espérée Région AURA : 50 % sur le montant HT ce qui fait 26.187,59 euros.
 - Part revenant au maître d'ouvrage : 26.187,59 euros HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

Délibération 4-06/10/2020 : FINANCES

Annulation du versement des subventions aux associations Promenade Gourmande de Ballaison et Nepal Youth OM Peace.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'en raison de la crise sanitaire, deux événements n'ont pu avoir lieu.

Les associations organisatrices devaient recevoir une subvention en conséquence.

Il est donc proposé l'annulation du versement des subventions

comme suit :

- Promenade Gourmande de Ballaison : 500 €
- Nepal Youth OM Peace : 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'annulation du versement des subventions comme suit :
 - Promenade Gourmande de Ballaison : 500 €
 - Nepal Youth OM Peace : 200 €

Délibération 5-06/10/2020 : FINANCES

Annulation de la délibération N°2-08/09/2020 :

Réduction de titre sur bail rural au profit

de M. BOULENS Philippe – GAEC les Peupliers

pour la récupération de la parcelle cadastrée Section E N° 373 sise Impasse Thénieres utilisée pour le potager communal.

Le Conseil Municipal a délibéré le 8 septembre 2020 pour accorder une réduction de titre sur bail rural au profit de M. BOULENS Philippe – GAEC les Peupliers – pour la récupération de la parcelle cadastrée Section E N° 373 sise Impasse Thénieres utilisée pour le potager communal.

Il s'avère après vérification qu'il n'existe pas de bail rural concernant la parcelle cadastrée Section E N° 373 sise Impasse Thénieres.

Il convient donc d'annuler la délibération N°2-08/09/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'annuler la délibération N°2-08/09/2020.

Délibération 10-06/10/2020 : FINANCES

Appel aux dons suite aux intempéries dans les Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil municipal du communiqué de presse de l'association des Maires de Haute-Savoie, concernant un APPEL AUX DONS SUITE AUX INTEMPERIES DANS LES ALPES-MARITIMES.

Les dons des communes – comme des particuliers – peuvent être versés sur un compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes qui se chargera de collecter les dons et de les répartir entre les communes touchées par les intempéries.

Après avoir pris connaissance du communiqué de presse,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de faire un don de 300 € à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 7-06/10/2020 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Thonon Agglomération : désignation des représentants de la commune de Ballaison au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT).

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des impôts et notamment l'article 1609,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération "Thonon Agglomération",
VU la délibération n° CC000971 du 29 septembre 2020 de Thonon Agglomération portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNER au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres pour la durée du mandat :
 - M. SONGEON Christophe, Maire, en qualité de membre titulaire,
 - M. UGO Alexandre, Conseiller municipal, en qualité de membre suppléant.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 8-06/10/2020 : RESSOURCES HUMAINES Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Sur le rapport de Monsieur le Maire le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- DÉCIDE de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Délibération 9-06/10/2020 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Thonon Agglomération et la commune de Ballaison.

Le 30/06/2020, la Caisse des Allocations Familiales de Haute-Savoie a confirmé le déploiement d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sur le territoire de Thonon Agglomération.

Les principes de la réforme.

- Le contrat d'objectifs présent dans le CEJ est repris et élargi dans la convention territoriale globale (CTG) ;
- Les financements de pilotage sont adossés à la CTG ;
- Le financement bonifié auparavant adressé aux communes (ex CEJ) est désormais accordé aux équipements. Il est séparé de la CTG et intégré dans la Convention d'objectif et de financement de chaque équipement (COF) ;
- Les financements existants sont conservés au niveau de chaque territoire de compétence et des financements incitatifs pour les offres nouvelles sont proposés ;
- Les modalités de paiement sont simplifiées et clarifiées, avec un versement au gestionnaire et une double notification ;
- La montée en charge de la réforme s'effectue progressivement, au fil du renouvellement des CEJ.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Thonon Agglomération et la commune de Ballaison.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Point d'information sur les travaux de voirie Route des Crapons.

Les travaux démarrent la semaine du 5 octobre pour une durée d'environ deux mois. Les habitants riverains aux travaux ont reçu un courrier expliquant les travaux et les aménagements temporaires mis en place.

SYANE : Information sur l'accord-cadre pour l'achat d'électricité : Attribution du marché subséquent - lot 2 - Eclairage public.

Le SYANE a procédé en date du 09/09/20 à l'attribution à PLUM Energie du marché suivant : "Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison associés à des installations d'éclairage public ou de signalisation relevant du segment tarifaire de distribution C5 sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS".

PLUM Energie est titulaire de ce marché, pour nos contrats liés à nos

installations d'éclairage public (ou de signalisation), lequel prendra effet au 01/01/2021 pour une durée de 3 ans.

URBANISME ET CADRE DE VIE

URBANISME

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels :

- Etat néant au 06/10/2020.

Permis d'aménager modificatif :

- Etat néant au 06/10/2020.

Permis de construire :

- Dépôt le 15/09/2020 : PC 074 025 20 B0011 : Mme PERNOLLET-MEYER Alexandra, 704, route du Veigeret - Lotissement Le Pré d'Antoinette, lot n°5. Lieu-dit : "Le Veigeret". Zone Ud. Maison individuelle de 149,50 m2. Dossier en cours d'instruction par la commune. Délai de réponse : 15/11/2020.

Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 17/08/2020 : PC 074 025 19 B0014-M01 : M. DUPOUY Anthony et Mme SCHNEIDER Jessica, lieu-dit : "Sur les Vignes", lotissement : "Le Pré d'Antoinette", lot n°1, zone Ud. Edification de 2 murets de soutènement. Dossier instruit par la commune. Délai de réponse : 17/10/2020. Arrêté d'accord émis le 17/09/2020.
- Dépôt le 21/09/2020 : PC N°074 025 19 B0011 - M02 : M. Mme GRIMAL Jonathan et Florine, impasse Lagdaille, zone Ud. Modification de l'essence du bardage, de la teinte des matériaux composite, des parements de façade, des ouvertures. Dossier cours d'instruction par la commune. Délai de réponse : 21/11/2020.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 27/08/2020 : DP 074 025 20 B0031 : Mme ZBINDEN Christine, lieu-dit : "Les Tattes Peuteys", zone Ud. Réalisation d'un abri de jardin de 9 m2. Demande de pièces complémentaires le 31/08/2020. Celles-ci ont été déposées le 01/10/2020. Délai de réponse : 01/11/2020.
- Dépôt le 11/09/2020 : DP 074 025 20 B0032 : M. CLARKE Kevin, lieu-dit : "Les Chapons", lotissement : Les Mélèzes, zone Uc et en partie en zone A et en zone Ap. Installation de 18 panneaux photovoltaïques en toiture. Dossier en cours d'instruction. Demande de pièces complémentaires du 06/10/2020. En attente de réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 31/08/2020 : DP 074 025 20 B0033 : M. BOUJON Jérôme, lieu-dit : "Les Nathées", zone Ud. Ajout d'une porte à un garage existant. Arrêté sans opposition émis le 29/09/2020.
- Dépôt le 24/09/2020 : DP 074 025 20 B0034 : M. TYRODE Jérôme, lieu-dit : "Les Crapons", zone et partie en zone A. Ajout d'une fenêtre. Dossier en cours d'instruction. Il convient de déposer un permis de construire modificatif.
- Dépôt le 01/10/2020 : DP 074 025 20 B0035 : Mme FROSSARD Delphine, lieu-dit : "Gilly", zone Ap. Clôture en bois avec portail et portillon tout autour du terrain d'1,50 m. Dossier en cours d'instruction. Réponse à apporter avant le 01/11/2020.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :

Certificats d'urbanisme opérationnels :

- Dépôt le 30/07/2020 : Cub 074 025 20 B0031 : SELARL BARNOUD-TROMBERT, géomètres-experts à Thonon-les-Bains (74200), pour M. CHAPPUIS Philippe et Mme LESTIN Lina, lieu-dit : "Gevret-Nord", zone Ud. Parcelle détachée de 745 m2 constituant le lot A, pour laquelle la possibilité de réaliser une maison à usage d'habitation est demandée. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Certificats tacitement accordés.
- Dépôt le 30/07/2020 : Cub 074 025 20 B0032 : SELARL BARNOUD-TROMBERT, géomètres-experts à Thonon-les-Bains (74200), pour M. CHAPPUIS Philippe et Mme LESTIN Lina, lieu-dit :

"Gevret-Nord", zone Ud. Parcelle détachée de 744 m2 constituant le lot B, pour laquelle la possibilité de réaliser une maison à usage d'habitation est demandée. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Certificats tacitement accordés.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 30/07/2020 : DP 074 025 20 B0026 : M. CHAPPUIS Philippe et Mme LESTIN Lina, lieu-dit : "Gevret Nord", zone Ud. Division parcellaire. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Dossier tacitement accordé le 31/08/2020.
- Dépôt le 07/08/2020 : DP 074 025 20 B0027 : M. DESARNAULDS Gustave, lieu-dit : "Vignes du Veigeret", zone Ud et Ap. Extension d'une maison existante. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires émise le 31/08/2020. Pièces complémentaires déposées le 2/10/2020. Délai de réponse : 2/11/2020.
- Dépôt le 10/08/2020 : DP 074 025 20 B0028 : Mme COPPI Véronique, lieu-dit : "Crapon du Milieu", zone Ud et A. Réfection d'un ancien garage. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires émise le 27/08/2020. En attente de la réponse de la pétitionnaire.
- Dépôt le 13/08/2020 : DP 074 025 20 B0029 : M. GIRAUD FRIEDBURGHHAUS Jérôme, lieu-dit : "Champ Burnet", zone Uh. Installation d'une clôture, hauteur : 1 m. Arrêté sans opposition émis le 04/09/2020.
- Dépôt le 17/08/2020 : DP 074 025 20 B0030 : M. CASTELLAZZI Henri, lieu-dit : "Crapon Sud", zone Uh. Régularisation d'un escalier et d'un mur de soutènement. Arrêté sans opposition émis le 17/09/2020. Installation de 10 panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté sans opposition le 07/08/2020.

Permis de construire :

- Dépôt le 17/07/2020 : Mme M. CVETKOVIC Dejan et Ivana, lieu-dit : "Sur les Vignes", lotissement : "Le Pré d'Antoinette", zone Ud. Maison individuelle R+1 et garage accolé. Demande de pièces complémentaires le 11/08/2020. Pièces déposées le 03/09/2020. Arrêté à émettre avant le 03/11/2020.
- Dépôt le 30/07/2020 : PC 074 025 20 B0010 : M. COUTOU Philippe, lieu-dit : "Sur les vignes", lotissement : le Pré d'Antoinette", lot n°2, zone Ud. Maison individuelle. Arrêté émis le 17/09/2020.

Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 16/07/2020 : M. BATISTA Jean-Michel, lieu-dit : "Champs Derrière", zone Ud. Modification des percements en façade, de la répartition des gardages et des hauteurs de toitures. Renforcement du mur de soutènement. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 30/07/2020. Le pétitionnaire a déposé ces pièces le 29/09/2020. Arrêté à émettre avant le 29/11/2020.
- Dépôt le 17/08/2020 : PC 074 025 19 B0014-M01 : M. DUPOUY Anthony et Mme SCHNEIDER Jessica, lieu-dit : "Sur les Vignes",

lotissement : "Le Pré d'Antoinette", lot n°1, zone Ud. Edification de 2 murets de soutènement. Dossier instruit par la commune. Arrêté d'accord émis le 17/09/2020.

- Dépôt le 27/07/2020 : PC 074 025 19 B0006-M01 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : "Ballaison", route du Lac, zone Uc. Modifications concernant le garage et la piscine existants. Dossier instruit par Thonon Agglomération. En cours d'instruction. Délai de réponse : 27/09/2020.

SECURITE

Problématique de la sécurité routière Route des Crapons - Route des Fourrées.

Suite à la demande de Sandra ROSSET, conseillère municipale, concernant la problématique de sécurité routière Route des Crapons - Route des Fourrées, il est décidé de solliciter le Département de Haute-Savoie pour effectuer un comptage du nombre de véhicules fréquentant l'axe cité en objet.

Une réflexion est parallèlement menée pour proposer des solutions pérennes.

FETES ET CEREMONIES

Octobre Rose.

Remerciements à Corinne GREGOIRE, conseillère municipale, pour l'organisation de la manifestation ainsi qu'à la Périsc'cool, aux Services Techniques ainsi qu'à l'habitant de Ballaison ayant conçu la structure.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière - problématique concession pleine terre.

Suite à la demande d'Alexandre UGO, conseiller municipal, concernant la possibilité d'inhumation de deux personnes en concession pleine terre, il a été répondu que le règlement actuel du cimetière communal de Ballaison ne le permet pas.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine séance du Conseil municipal : Mardi 3 novembre 2020.

Clôture de la séance à 22 heures.

La secrétaire de séance
Gérald THEVENOT

Le Maire
Christophe SONGEON



Parking infirmières

Le Cabinet infirmier, situé 4 bis rue du Lac, dispose de deux places de stationnement à durée limitée devant l'école primaire, ainsi qu'une place pour personne à mobilité réduite. Cela permettra à ceux qui nécessitent des soins, une vaccination ou un test Covid, de pouvoir se garer facilement.

Mmes Sandra Guillemot et Sylvie Dailly Debuire sont à votre disposition et vous recevront sur rendez-vous (tél. 07 83 19 59 53).

Ouverture de la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 23 octobre 2020.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane,
M. THEVENOT Gérald, M. CARTILLIER Antoine,
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme ROSSET Sandra,
M. UGO Alexandre, Mme GREGOIRE Corinne
et M. LAGALISSE Clément.

ABSENTS : -

EXCUSÉS : -

POUVOIRS :

Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe.

A été élu(e) secrétaire : Mme GREGOIRE Corinne.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2020 adopté à l'unanimité.

Coût des travaux de déploiement des points d'apport volontaire (Chantiers effectués entre le 2/12/2019 et le 17/01/2020)

Site	Aménagement	Fourniture des conteneurs	Coût du génie civil	Coût total € TTC
"Poste de relevage", route de Planbois	7 conteneurs semi-enterrés	32 086,80 €	22 236,64 €	54 323,44 €
Chemin des Arales, Marcorens	7 conteneurs semi-enterrés	32 086,80 €	23 397,84 €	55 484,64 €
Chemin de la Pierre à Martin, Veigeret	6 conteneurs enterrés	38 035,20 €	22 323,60 €	60 358,80 €
Route des Voirons, chemin de la Tuilière	aucun	0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
Route des Crapons, résidence Avully	2 conteneurs enterrés	13 478,40 €	6 425,32 €	19 903,72 €
		115 687,20 €	81 583,40 €	197 270,60 €

Surcoût lié aux conteneurs enterrés à charge de la commune :
- le coût de 8 conteneurs enterrés revient à 80 262,52 € TTC
- le coût pour 8 conteneurs semi-enterrés serait revenu à 62 747,28 € TTC
Soit une différence de 17 515,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation et à l'utilisation des espaces-tri sur la commune de Ballaison annexée à la présente délibération,
- ACCEPTE que la participation pour la mise en œuvre de conteneurs enterrés pour la commune de Ballaison s'élève à 17.515,20 € TTC.

Il est par ailleurs précisé qu'il reste à réaliser le point d'apport volontaire à la Tuilière. Un échange aura lieu avec les services de Thonon Agglomération pour définir l'emplacement.

Il est en effet rappelé que les déchetteries restent, pour le moment, ouvertes durant la période de confinement.

Information sur l'état d'urgence sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du nouveau confinement effectif jusqu'au 1^{er} décembre.

Il précise que le télétravail est favorisé pour l'ensemble des services.

L'accueil physique à la mairie se fera uniquement sur rendez-vous. La cérémonie du 11 novembre s'effectuera en comité restreint (groupe de 6 personnes maximum) avec dépôt de gerbe.

Information sur le volet formation des élus.

Monsieur le Maire rappelle à chaque membre du Conseil qu'il a été destinataire d'un document expliquant les conditions d'accès à la formation pour chaque élu.

Il indique que les frais de formation sont pris en charge par la collectivité dans le cadre du budget "formation des élus".

VOIRIE ET RÉSEAUX

Point d'information sur les travaux de voirie Route des Crapons. Le timing des travaux prévu est respecté.

La seconde phase démarrera la semaine du 9 novembre après la pose des enrobés, chaussée et trottoirs, sur la première partie du secteur.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 3-03/11/2020 : ADMINISTRATION GENERALE

Déploiement de l'apport volontaire

Convention d'installation

et d'utilisation des espaces-tri entre Thonon Agglomération et la commune de Ballaison.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que Thonon Agglomération poursuit le déploiement de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire.

Ainsi, les travaux permettant l'installation des espaces-tri sur la commune de Ballaison sont terminés et la mise en service des sites est programmée pour la fin du 1^{er} trimestre 2021.

A travers ce projet, la collectivité développe sur son territoire ce nouveau mode de collecte pour les raisons suivantes :

- 1/ Maîtriser la production d'ordures ménagères
- 2/ Maîtriser les coûts du service
- 3/ Utiliser du matériel de pré-collecte esthétique et s'intégrant dans l'environnement urbain
- 4/ Favoriser une collecte en camion grue, mieux adaptée qu'une collecte en benne

Les déchets ménagers seront ainsi déposés dans des conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés collectifs (un conteneur pour 110 habitants environ). L'accès à ceux-ci n'est pas restreint, la trémie du conteneur s'ouvre avec un double tambour et l'usager peut déposer ses ordures. Le volume du double tambour est fixé à 80 litres. Ainsi, le dépôt d'encombrants, cartons, objets volumineux est limité.

Le bureau communautaire du 22 mai 2018 a fixé les conditions de financement pour la commune bénéficiaire et pour l'agglomération. Thonon Agglomération prend en charge l'équivalent d'un site équipé en conteneurs semi-enterrés. Le surcoût lié à l'installation d'un site enterré ou toutes autres opérations de préparation de terrain ou d'aménagement particulier sont à la charge des communes.

La présente convention concerne la mise en œuvre des espaces-tri sur la commune de Ballaison sachant que le conseil communautaire a délibéré sur le sujet le 27 octobre 2020.

Le coût des travaux de déploiement des points d'apport volontaire est défini comme suit :

Stationnement zone bleue et places GIC aux abords de l'école.

Un stationnement en zone bleue et une place GIC seront mis en place aux abords de l'école dès la réception des panneaux de signalisation conformément à l'arrêté municipal pris en ce sens à compter du 1^{er} novembre.

Cela permettra notamment de favoriser le stationnement pour les activités commerciales et libérales (Infirmières).

URBANISME ET CADRE DE VIE

URBANISME

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels :

- Etat néant au 03/11/2020.

Permis d'aménager modificatif :

- Etat néant au 03/11/2020.

Permis de construire :

- Etat néant au 03/11/2020.

Demande de reprise d'instruction suite à sursis à statuer :

- Dépôt le 23/10/2020 : PC 074 025 19 B0013 : REDWAN UNITED GROUP. Un sursis à statuer a été émis le 6/11/2019, dans l'attente de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cette approbation a eu lieu le 25/02/2020. Le pétitionnaire a émis le 23/10/2020 une demande de reprise de l'instruction de ce permis, pour la réalisation d'une villa type R+1+Combles et conservation de la maison existante. Création de 771,49 m² de surface de plancher. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Réponse à donner avant le 23/12/2020.

Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 02/10/2020 : M. PERREARD Laurent, lieu-dit : "Les Pessays", zone A. Agrandissement de l'extension de 6 m du hangar agricole. Demande de pièces complémentaires le 27/10/2020. En attente du dépôt de ces pièces par le pétitionnaire.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 09/10/2020 : DP 074 025 20 B0036 : M. GOUX Pascal, lieu-dit : "Pré des Lanches", terrain situé en partie en zone Ud et en partie en zone A. Garage ouvert pour stationnement 3 voitures. Demande de pièces complémentaires le 27/10/2020. En attente du dépôt de ces pièces.

- Dépôt le 26/10/2020 : DP 074 025 20 B0037 : M. BONS Didier, lieu-dit : "Le Coin", zone A. Garage enterré. Dossier en cours d'instruction. Réponse à émettre avant le 26/11/2020.

- Dépôt le 19/10/2020 : DP 074 025 20 B0038 : Mme SUNER Aude, lieu-dit : "Les Pesses", zone. Pergola en couverture de terrasse, de 16 m². Régularisation avant vente. Dossier en cours d'instruction. Réponse à émettre avant le 19/11/2020.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :

Certificats d'urbanisme opérationnels :

- Dépôt le 15/09/2020 : CU 074 025 20 B0038 : Me BIRRAUX Anthony, notaire à DOUVAIN (74140), pour M. FROSSARD, lieu-dit : "Les Patèzes", à Marcovens, en partie en zone Uh et en partie en zone A. Succession. Arrêté émis le 12/10/2020.

- Dépôt le 15/09/2020 : CU 074 025 20 B0039 : Me CHAMOT Jean-Michel, notaire à ANNEMASSE (74100), pour M. BATISTA Jean-Michel, lieu-dit : "Champs Derrière", à Crajon Nord, zone Ud. Vente. Arrêté émis le 13/10/2020.

- Dépôt le 21/09/2020 : CU 074 025 20 B0040 : Me DEGERINE-GRILLAT Marie-Laure, notaire à BONS-EN-CHABLAIS (74890), pour Mme KELLER Marianne, lieu-dit : "Les Cha-

pons", zone Uc. Zone de servitude de mixité sociale au titre de l'article 151-15 du code de l'urbanisme. Vente. Arrêté émis le 16/10/2020.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 07/08/2020 : DP 074 025 20 B0027 : M. DESARNAULDS Gustave, lieu-dit : "Vignes du Veigeret", zone Ud et Ap du PLUi. Extension d'une maison existante. Demande de pièces complémentaires émise le 31/08/2020. Pièces complémentaires déposées le 2/10/2020. Arrêté sans opposition émis le 15/10/2020.

- Dépôt le 10/08/2020 : DP 074 025 20 B0028 : Mme COPPI Véronique, lieu-dit : "Crajon du Milieu", zone Ud et A du PLUi. Réfection d'un ancien garage. Demande de pièces complémentaires émise le 27/08/2020. En attente de la réponse de la pétitionnaire.

- Dépôt le 27/08/2020 : DP 074 025 20 B0031 : Mme ZBINDEN Christine, lieu-dit : "Les Tattes Peuteys", zone Ud du PLUi. Réalisation d'un abri de jardin de 9 m². Arrêté sans opposition émis le 23/10/2020.

- Dépôt le 11/09/2020 : DP 074 025 20 B0032 : M. CLARKE Kevin, lieu-dit : "Les Chapons", lotissement : Les Mélézes, partie concernée en zone Uc, A et Ap. Installation de 18 panneaux photovoltaïques en toiture. Demande de pièces complémentaires du 06/10/2020. En attente de réponse du pétitionnaire.

- Dépôt le 24/09/2020 : DP 074 025 20 B0034 : M. TYRODE Jérôme, lieu-dit : "Les Crajons", partie en zone Ud et A. Ajout d'une fenêtre. L'habitation a fait l'objet d'un permis de construire n°PC 074 025 18 B0015, délivré le 08/03/2019. Cette habitation est positionnée sur la zone A actuelle, qui était constructible au moment de la délivrance de l'arrêté d'autorisation. En l'absence de dépôt de la DAACT, il convient de déposer un permis de construire modificatif. En attente du dépôt de ce PC modificatif.

- Dépôt le 01/10/2020 : DP 074 025 20 B0035 : Mme FROSSARD Delphine, lieu-dit : "Gilly", zone Ap. Clôture en bois avec portail et portillon tout autour du terrain pour chevaux, hauteur : 1,50 m. Demande d'alignement déposée simultanément, par rapport à la VC N°2 et à la VC N°16. Arrêté sans opposition émis le 26/10/2020.

Permis de construire :

- Dépôt le 17/07/2020 : PC 074 025 20 B0009 : Mme M. CVETKOVIC Dejan et Ivana, lieu-dit : "Sur les Vignes", lotissement : "Le Pré d'Antoinette", zone Ud du PLUi. Le permis d'aménager du lotissement a été approuvé le 25/01/2019, et modification n°1 approuvée le 19/12/2019, avant l'approbation du PLUi, ce dossier doit être étudié sous le regard de l'ancien PLU, zone Ub. Maison individuelle R+1 et garage accolé. Dossier instruit par la commune. Arrêté d'accord émis le 6/10/2020.

- Dépôt le 15/09/2020 : PC 074 025 20 B0011 : Mme PERNOLLET-MEYER Alexandra, Lotissement Le Pré d'Antoinette, lot n°5. Lieu-dit : "Le Veigeret". Zone Ud. Dossier en cours d'instruction par la commune. Demande de pièces complémentaires le 09/10/2020. En attente du dépôt de ces pièces.

Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 16/07/2020 : M. BATISTA Jean-Michel, lieu-dit : "Champs Derrière", zone Ud du PLUi. Situé en secteur d'aléa faible, risque "glissement de terrain, fluage". Modification des percements en façade, de la répartition des gardages et des hauteurs de toitures. Renforcement du mur de soutènement. Dossier instruit par la commune. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 30/07/2020. Le pétitionnaire a déposé ces pièces le 29/09/2020. Arrêté d'accord émis le 22/10/2020.

- Dépôt le 21/09/2020 : PC N°074 025 19 B0011 - M02 : M. Mme GRIMAL Jonathan et Florine, impasse Lagdaille, zone Ud du PLUi. Modification de l'essence du bardage, de la teinte des matériaux composite, des parements de façade, des ouvertures. Demande de pièces complémentaires le 16/10/2020. Pièces déposées le 26/10/2020 par le pétitionnaire. Arrêté à émettre avant le 26/12/2020.

Délibération 4-03/11/2020 : URBANISME ET CADRE DE VIE Points d'Apport Volontaire - Acquisition foncière au lieu-dit : "Les Chavettes" auprès des consorts VERNAY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération n°6 du 26/11/2019 pour l'acquisition d'un terrain au lieu-dit : "Les Chavettes", pour création d'un Point d'Apport Volontaire (PAV), où la population viendra déposer les déchets. A terme, ces PAV vont remplacer la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte sur tout le territoire de Thonon Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que cet emplacement a été déterminé en relation avec le service technique de Thonon Agglomération et qu'il se situe en bordure de la Route Départementale n°1 - Route de Planbois, à côté d'un équipement public appartenant à Thonon Agglomération.

La parcelle concernée est cadastrée Section C, N° 1023 au lieu-dit "Les Chavettes" et appartient aux consorts VERNAY. Il convient de délimiter dans cette parcelle de 2247 m² le terrain nécessaire à l'opération.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de division parcellaire établi par Fabrice TROMBERT, géomètre-expert pour la SELARL Michel BARNOUD et Fabrice TROMBERT, de Thonon-les-Bains. Il précise que la délimitation du terrain a mis au jour la nécessité d'acquérir 266 m², au lieu des 130 m² prévus par la délibération N°6 du 26/11/2020.

Les consorts VERNAY consultés ont donné leur accord écrit pour cette modification, soit la cession de 266 m², au tarif de 10 € le m². Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir 266 m², issus de la parcelle cadastrée Section C, N° 1023, au lieu-dit "Les Chavettes", appartenant aux consorts VERNAY.
- FIXE à 10 € par m² le prix d'achat de ce terrain.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir entre les consorts VERNAY et la Commune, auprès de l'Etude BIRRAUX NAZ DELECLUSE de Douvaine, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- DIT que les frais se rapportant à l'acte notarié et à la réalisation du document d'arpentage seront pris en charge par la commune.

SÉCURITÉ

Problématique de la sécurité routière Route des Crapons - Route des Fournées.

L'Assemblée délibérante est informée par M. Meynet, Adjoint au Maire, des relevés radars effectués Route des Fournées et Route de Planbois (voies départementales) dans le cadre de la problématique de sécurité routière évoquée lors de la réunion du conseil municipal du 6 octobre dernier.

Route des Fournées

Période du 18/08 au 18/09/2020 soit 32 jours :

- Nombre de véhicules entrants :
23.050 soit 720 véhicules /jour.
- Nombre de véhicules sortants :
36.592 soit 1.143 véhicules/jour.
- Transit sur la période :
59.642 véhicules soit 1.863 véhicules/jour.
- Vitesse maximale enregistrée sens entrant : 107 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens entrant : 64 km/h
- Vitesse maximale enregistrée sens sortant : 115 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens sortant : 76 km/h

Route des Fournées

Période du 19/09 au 15/10/2020 soit 27 jours :

- Nombre de véhicules entrants :

- 18.508 soit 685 véhicules /jour.
- Nombre de véhicules sortants :
29.950 soit 1.109 véhicules/jour.
- Transit sur la période :
48.458 véhicules soit 2.548 véhicules/jour.
- Vitesse maximale enregistrée sens entrant : 103 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens entrant : 61 km/h
- Vitesse maximale enregistrée sens sortant : 110 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens sortant : 71 km/h

Route de Planbois

Période du 18/08 au 18/09/2020 soit 32 jours :

- Nombre de véhicules entrants :
30.254 soit 945 véhicules /jour.
- Nombre de véhicules sortants :
28.616 soit 894 véhicules/jour.
- Transit sur la période :
58.870 véhicules soit 1.839 véhicules/jour.
- Vitesse maximale enregistrée sens entrant : 110 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens entrant : 40 km/h
- Vitesse maximale enregistrée sens sortant : 109 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens sortant : 76 km/h

Route de Planbois

Période du 19/09 au 15/10/2020 soit 27 jours :

- Nombre de véhicules entrants :
25.567 soit 946 véhicules /jour.
- Nombre de véhicules sortants :
24.420 soit 904 véhicules/jour.
- Transit sur la période :
49.987 véhicules soit 1.850 véhicules/jour.
- Vitesse maximale enregistrée sens entrant : 139 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens entrant : 61 km/h
- Vitesse maximale enregistrée sens sortant : 123 km/h.
- Vitesse minimale enregistrée sens sortant : 73 km/h

Ces données relevées seront transmises au département, en charge des voies ainsi qu'à la brigade de gendarmerie.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission environnement.

La commission propose l'acquisition de 4 barnums pour les manifestations locales.

Le coût estimé est de 4.257 € TTC.

Commission information - communication.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de faire parvenir avant le 5 décembre les articles pour la parution du prochain numéro de l'Echo de la Colline.

L'Assemblée est par ailleurs informée de l'organisation d'un concours photo "Les 4 saisons de Ballaison". Le règlement est consultable sur le site de la commune.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération 5-03/11/2020 : INTERCOMMUNALITÉ Thonon Agglomération - Assainissement - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) - Exercice 2019.

L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'approuver le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération.

Délibération 6-03/11/2020 : INTERCOMMUNALITÉ Thonon Agglomération - Eau - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) - Exercice 2019.

L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public eau, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'approuver le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service eau de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération.

Délibération 7-03/11/2020 : INTERCOMMUNALITÉ Thonon Agglomération - Prévention et Gestion des déchets Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) Exercice 2019.

L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Terri-

toriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'approuver le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération. Ces rapports sont consultables en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan positif pour les participants et organisateurs de la Journée de la Marche Nordique du 11 octobre dernier.
- Réception du camion-benne par les services techniques.

Date de la prochaine réunion du conseil : le 1^{er} décembre 2020.

Clôture de la séance à 21 heures.

*La secrétaire de séance
Corinne GREGOIRE*

*Le Maire
Christophe SONGEON*

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour
- Faites vérifier et entretenir :** chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors :** appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

INPES
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : <https://ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.ballaison.com/ballaison/>